

DEC

Le recteur de l'académie de Nice,

Affaire suivie par :
Lydia DE-GREGORIO
Tél : 04 93 53 72 60
Mél : ate@ac-nice.fr

Rectorat de l'académie de Nice
53, avenue Cap de Croix
06000 NICE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 09 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le jury chargé au titre de la session 2021 du concours interne pour le recrutement dans le deuxième grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composé comme suit :

Président:

M. AUDIBERT Philippe,
personnel de direction au collège des Baous, Saint Jeannet ;

Vice-présidente :

Mme MARTINO Virginie,
secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle,
rectorat de l'académie de Nice ;

Membres du jury :

M. BARBOSA José,
attaché d'administration de l'Etat, collège Daudet, la Valette ;

Mme CHARTRON Catherine,
attachée d'administration de l'Etat, lycée professionnel Magnan, Nice ;

M. NEGRONI Didier,
personnel de direction, collège Jacques Prévert, Les Arcs sur Argens ;

Mme VALLERAN Sylvie,
secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, collège
Les Chênes, Fréjus ;

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le